

## **COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, et le cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEPELTIER Gilles, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs LEPELTIER Gilles, COUSTHAM Thierry, HAUTIN Johann, SALGADO Francis, Mesdames DESPORTES Sandrine, HUITEL Christine et MÉTAIS Christelle

**Absents excusés** : CROTTÉ Jean-Pierre, LEFEVRE Corinne  
Monsieur DELAHAIE Didier a donné pouvoir à Monsieur COUSTHAM  
Madame LAWRIE a donné pouvoir à Monsieur LEPELTIER

*Nombre de Conseillers en exercice : 11*

*Nombre de Conseillers présents : 7*

*Date de la convocation : 07/08/2018*

*Date d'affichage : 07/08/2018*

### **L'ordre du jour est le suivant :**

- convention honoraires avocat
- décisions modificatives
- Questions diverses

Mr HAUTIN Johann a été nommé secrétaire de séance.

Il est donné lecture du compte rendu du 13 août 2018 qui est adopté à l'unanimité sans observation.

### **1) 5.8.01 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Considérant qu'il convient que la commune soit représentée et défendue dans l'instance pendante devant le tribunal administratif dans l'affaire « Najma ABASSI ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

1. D'autoriser la défense de la commune dans l'instance devant le tribunal administratif d'Orléans,
2. De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant le tribunal administratif d'Orléans,
3. De désigner le cabinet d'avocats Casadei-Jung, représenté par Maître Philippe Rainaud, Avocat, et défendre les intérêts de la commune dans cette instance,
4. D'autoriser Monsieur le Maire à régler sur le budget, les frais d'honoraires afférents.

### **2) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Au vu des informations recueillies auprès des services du receveur, il n'est pas nécessaire de procéder à des modifications budgétaires, mais il convient de confirmer par délibération la demande de subvention auprès du département du Loiret dans le cadre du FAPO.

### 3) DOSSIER FAPO

#### **7.5.07 SUBVENTION AIDE AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION (FAPO)**

Le Conseil décide de solliciter, auprès du département, une subvention au meilleur taux, dans le cadre de l'aide aux communes à faible population pour l'année 2018, concernant les travaux de peinture de la mairie et d'entretien de voirie à Bellevue.

Le montant total des devis s'élève à : 12 235 € HT et 14681.80 TTC.

### 4) **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes propose un spectacle intitulé le chat Fume le 12 octobre prochain à la salle polyvalente, et rappelle l'organisation des 20 ans de Trad'Amuse le 29 et 30 septembre prochain.

Monsieur Hautin sera le référent pour l'organisation du comice 2019.

Prochain Conseil :

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 27 septembre 2018 à 18h30.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H00.

*LEPELTIER Gilles*

*HAUTIN Johannny*

*LAWRIE Stéphanie*

*(donné pouvoir à Mr Lepeltier)*

*COUSTHAM Thierry*

*DELAHAIE Didier*

*(donné pouvoir à Mr Coustham)*

*DESSPORTES Sandrine*

*HUITEL Christine*

*MÉTAIS Christelle*

*SALGADO Francis*